

Association de défense des  
actionnaires minoritaires  
(ADAM)



Comité

Anti-Amiante

Jussieu



## Communiqué de presse

26 février 2010

### Magistrats et associations de victimes demandent d'une seule voix au Président de la République de renoncer à la suppression du juge d'instruction

Dans une lettre ouverte au Président de la République, **seize associations représentant un demi-million d'adhérents** œuvrant dans les principaux secteurs concernés par la suppression du juge d'instruction (défense des victimes, santé, environnement, consommation, etc.) et deux organisations de magistrats demandent au Président de la République de renoncer à la suppression du juge d'instruction au profit d'une réforme de la procédure pénale retenant les principes suivants :

- Direction effective de l'enquête par une collégialité de **magistrats statutairement indépendants du pouvoir politique**, dans le respect du principe de séparation des pouvoirs
- Renforcement du **contrôle de l'enquête par une juridiction** de second degré, disposant de moyens suffisants pour un contrôle efficace ;
- Renforcement du **contrôle de l'enquête par les parties elles-mêmes**, par l'augmentation de leurs droits et de l'effectivité de ceux-ci, ce qui suppose un accroissement conséquent du budget de l'aide juridictionnelle et de modalités plus souples d'intervention des associations de défense des victimes.

Pièce jointe: lettre ouverte au président de la République

#### Contacts :

- ANDEVA: Michel PARIGOT 06 12 63 43 57
- FNATH : Arnaud de BROCA 06 20 51 04 83
- USM : Christophe REGNARD 06 76 56 99 56
- AFMI : Marc TREVIDIC 06 89 92 91 50